



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille seize,  
**Le 27 juillet,**  
 En exercice : 27 Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment  
 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la  
 Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**  
 Présents : 14  
 Représentés : 4 Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 juillet 2016  
 Votants : 18

**PRESENTS :** ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, BRUSCHINI Vincent, CIAVALDINI Anne-Marie, DUCROS Louis, GALLETTI Joseph, GIUDICELLI Isabelle, MARCELLI Charles-Félix, MONTI François, MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise, NOVELLA Dominique, SOLET Anne-Marie, ZATTARA Dominique.

**POUVOIRS :** CAPOROSSI Laurent à GALLETTI Joseph, FRANCONERI Suzanne à MONTI François, MORDICONI Aurélie à MORDICONI Jean-Thomas, SANTINI Michèle à BRUSCHINI Vincent

**ABSENTS :** ANTONELLI Marie-Antoinette, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GUAZZAGALOPPA Dominique, GIACOMETTI née ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MATTEI Antoine, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZAMBONI Patrick

Madame Anne-Marie CIAVALDINI a été élue secrétaire.



### 27-07-16-1- Objet : Décision modificative n°2 au Budget général

Monsieur le Maire expose que la commune n'avait pas été informée avant le vote du Budget primitif d'une ouverture de classe supplémentaire à l'école de Casamozza pour la rentrée 2016-2017. De ce fait, la somme de 21 000 € prévue à l'opération n° 14 (« Acquisition de mobilier scolaire ») apparaît aujourd'hui insuffisante pour faire face au besoin nouveau ainsi créé. Il est donc proposé de l'augmenter de 10 000 €.

Monsieur le Maire expose ensuite que la commune a besoin de se doter d'une balayeuse pour l'entretien des voiries communales, de remplacer le tracteur et d'acheter une nouvelle épareuse. Le montant prévu au budget primitif à l'opération n° 78 (« Acquisition de matériel roulant »), de 280 000 €, apparaît insuffisant pour cela. Il est donc proposé de l'augmenter aussi de 10 000 €.

Pour compenser ces augmentations de crédits, Monsieur le Maire propose de diminuer ceux affectés à l'opération n° 104 (« Autres bâtiments publics ») envisagés initialement comme nécessaires pour la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide de modifier le budget de la commune comme suit :

ARTICLE	LIBELLE	EN AUGMENTATION	EN DIMINUTION
2184 OPE 14	Acquisition de mobilier scolaire	10 000 €	
2182 OPE 78	Acquisition de matériel roulant	10 000 €	
21318 OPE 104	Autres bâtiments publics		20 000 €

### VOTE :

Pour : 18  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.  
 Au registre sont les signatures.

Lucciana, le 27 juillet 2016

Le Maire,

Joseph GALLETTI





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille seize,  
**Le 27 juillet,**  
 En exercice : 27 Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment  
 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la  
 Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**  
 Présents : 15  
 Représentés : 3 Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 juillet 2016  
 Votants : 18

**PRESENTS :** ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, BRUSCHINI Vincent, CIAVALDINI Anne-Marie, DUCROS Louis, GALLETTI Joseph, GIUDICELLI Isabelle, MARCELLI Charles-Félix, MONTI François, MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise, NOVELLA Dominique, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZATTARA Dominique.

**POUVOIRS :** FRANCONERI Suzanne à MONTI François, MORDICONI Aurélie à MORDICONI Jean-Thomas, SANTINI Michèle à BRUSCHINI Vincent

**ABSENTS :** ANTONELLI Marie-Antoinette, CAPOROSSO Laurent, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GUAZZAGALOPPA Dominique, GIACOMETTI née ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MATTEI Antoine, ZAMBONI Patrick

Madame Anne-Marie CIAVALDINI a été élue secrétaire.



### **27-07-16-2- Objet : Attribution de subventions aux associations communales et contribution à l'école Jeanne d'Arc de Bastia**

Monsieur le Maire rappelle sa volonté municipale de soutenir les associations dont l'activité contribue à l'animation et au bien-être de la commune.

Un montant de 280 000 € a été prévu et autorisé au budget de la commune au chapitre 65, article 6574 - Divers.

Par ailleurs, cinq enfants résidant sur le territoire de la commune étant scolarisés à l'école Jeanne d'Arc de Bastia, Monsieur le Maire propose d'apporter une contribution à cette école de 250 € par enfant, soit un total de 1 250 €.

Après étude des dossiers et vérification de la disponibilité des crédits,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, ouï l'exposé et après en avoir délibéré, décide

1. d'attribuer les subventions suivantes :

- Association Corsica Jumping Team : 500 €
- Association A Canonica : 2 000 €
- Association Endur Ensemble Thierry Pistorozi : 300 €
- Association ADIL 2B Aide aux logements : 300 €
- Association CMA (chambre des métiers) : 3 000 €
- Association A SUVARECCIA : 6 000 €

et la contribution suivante :

- école Jeanne d'Arc de Bastia : 1 250 €

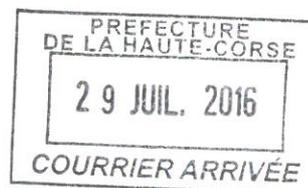
2. d'autoriser Monsieur le Maire à verser les sommes allouées.

**VOTE :**

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 2



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Lucciana, le 27 juillet 2016

**Le Maire,**

**Joseph GALLETTI**





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille seize,  
Le 27 juillet,  
En exercice : 27 Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment  
Présents : 15 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la  
Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**  
Représentés : 4 Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 juillet 2016  
Votants : 19

**PRESENTS :** ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, BRUSCHINI Vincent, CIAVALDINI Anne-Marie, DUCROS Louis, GALLETTI Joseph, GIUDICELLI Isabelle, MARCELLI Charles-Félix, MONTI François, MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise, NOVELLA Dominique, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZATTARA Dominique.

**POUVOIRS :** CAPOROSSI Laurent à GALLETTI Joseph, FRANCONERI Suzanne à MONTI François, MORDICONI Aurélie à MORDICONI Jean-Thomas, SANTINI Michèle à BRUSCHINI Vincent

**ABSENTS :** ANTONELLI Marie-Antoinette, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GUAZZAGALOPPA Dominique, GIACOMETTI née ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MATTEI Antoine, ZAMBONI Patrick



Madame Anne-Marie CIAVALDINI a été élue secrétaire.

### **27-07-16-3- Objet : Actualisation du projet d'extension du groupe scolaire et de construction de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Crucetta**

Au regard de l'évolution démographique que connaît la commune mais également de la réforme des rythmes scolaires qui engendre des besoins nouveaux en termes de locaux, le conseil municipal s'était prononcé le 27 mai 2014 en faveur d'un projet d'extension du groupe scolaire et de construction de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Crucetta. Il convient à présent de revoir ce projet à la hausse, avec les objectifs suivants :

- construction de huit salles de classe de primaire,
- construction de trois salles de classe de maternelle, ainsi qu'une salle de repos,
- extension des deux cours de récréation et réfection du revêtement de l'existant,
- construction de l'ALSH,
- extension du réfectoire et de la cuisine de la cantine.

Il doit être procédé, en outre, à une réfection du bâtiment existant (étanchéité, façades, menuiseries, peintures, faux-plafonds), ainsi qu'au changement des verrières, à une

restructuration des accès, à l'installation d'un ascenseur, à l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et, enfin, au remplacement de la chaudière à gaz par une pompe à chaleur.

Enfin, le stationnement et le sens de circulation aux abords de l'école devront être modifiés et un accès créé à partir du futur rond-point de la route départementale 107.

Le coût global de cette opération est estimé à 4 410 000 €, se décomposant comme suit :

- travaux sur bâtiment existant : 780 000 €
- aménagements extérieurs : 617 000 €
- construction de salles de l'école primaire : 1 200 000 €
- construction de salles de l'école maternelle : 580 000 €
- construction de l'ALSH : 500 000 €
- extension du réfectoire et de la cuisine de la cantine : 360 000 €
- frais annexes (maitrise d'œuvre, bureau de contrôle, SPS, etc.) : 254 000 €
- aléas : 119 000 €

Le Maire propose de solliciter une aide au titre du Programme Exceptionnel d'Investissement à hauteur de 50% du coût de l'investissement, à savoir 2 205 000 €.

En conséquence, le plan de financement de l'opération s'établirait comme suit :

- Rectorat de Corse / PEI : 2 205 000 € (50 %)
- Commune de Lucciana : 2 205 000 € (50 %).

**VOTE :**

Pour : 17  
Contre : 2  
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.



Lucciana, le 27 juillet 2016

**Le Maire,**

**Joseph GALLETTI**

